



**M. Philippe WAHL**  
**Président du Groupe La Poste**  
**9 rue du Colonel Pierre Avia**  
**75757 Paris Cedex 15**

Fédération Syndicale des activités postales et de télécommunications  
25/27 rue des Envierges 75020 PARIS  
Tél 01 44 62 12 00 Fax 01 44 62 12 34  
**sudptt@sudptt.fr**  
**Site : <http://www.sudptt.org>**

Paris, le 29 février 2024

**Objet : préavis de grève**

Monsieur le Président,

La fédération SUD PTT des activités postales et de télécommunications dépose ce jour un préavis de grève d'une durée de 24 heures pour la journée du vendredi 8 mars 2024, de 0h à 24h. Pour les services de nuit, ce préavis commencera le jeudi 7 mars 2024 à 20h et finira le samedi 9 mars 2024 à 7h. Ce préavis couvre tous les personnels de La Poste, fonctionnaires et salarié-es ainsi que les agents amenés à les remplacer.

Ce préavis est déposé dans le cadre de la journée internationale de luttes des femmes afin de lutter contre le système patriarcal, contre toutes les inégalités entre les femmes et les hommes ainsi que toutes les violences sexistes et sexuelles.

La Fédération Sud PTT revendique :

- La mise en place d'un congé menstruel et hormonal de 12 jours sans certificat médical
- La mise à disposition de protections menstruelles dans tous les services et toutes les entités de La Poste, ainsi que des lavabos dans tous les sanitaires femmes
- Le droit à la retraite à 60 ans et 55 ans pour pénibilité
- Des mesures concrètes pour garantir l'égalité salariale femme/homme ainsi que le déroulé des carrières
- Une campagne et des actions contre les comportements sexistes et le harcèlement sexuel au travail
- Des moyens permettant la prise en charge et l'accompagnement des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles
- La création d'une enveloppe d'aides pécuniaires non remboursables pour permettre l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales ou intra familiales
- La reconnaissance en accident de travail des violences subies par les femmes sur le temps du télétravail
- La présentation d'un Rapport de Situation Comparée enrichi, notamment des chiffres liés au harcèlement ainsi que les mesures prises contre les auteurs des faits, dans tous les Comités Techniques Locaux, ainsi qu'un plan d'action annuel
- Un bilan genré des causes des accidents du travail et des licenciements pour inaptitude par branches, ainsi que dans les CHSCT et autres IRP
- Un rappel des obligations de l'employeur de mettre en oeuvre des communications régulières sur les discriminations, sous forme de réunions, affiche, intervention de spécialistes extérieures

Conformément aux textes en vigueur nous demandons à être reçu-es dans le cadre de ce préavis.  
Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre parfaite considération.

Pour la fédération SUD PTT,  
Angélique Grosmaire  
Secrétaire fédérale